



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc pendant les travaux de la mairie, sous la Présidence de François RICHARD, Maire.

Présents : Claudine ANDOQUE - Claire CHAOUAT - Éric GALEYRAND - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARINI - Elsa GIOVANNINI - Malik MEKHATRIA - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - François RICHARD - Pascal SALVADO - Pascal SERRES - Xavier SOLER -

Procurations : Rémi CASTY à François RICHARD ; Fanny TISSEYRE à Éric GALEYRAND

Absents non représentés : - néant -

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : Michèle OFFRET

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 15
Nombre de membres présents : 13	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 24 mars 2026

Délibération n°2026_15

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : François RICHARD, Maire

L'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. La participation au travail des commissions doit être guidée par la recherche de l'intérêt général, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci

M. le Maire propose de créer 6 commissions communales qui seront chargées, en amont des séances du conseil municipal, de travailler sur les dossiers se rattachant à leurs objets respectifs, et d'en désigner les membres pour chacune d'entre elles.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

De créer 6 commissions et d'en désigner les membres comme suit :

COMMISSION COMMUNALE	PRÉSIDENT DE DROIT	MEMBRES DÉSIGNÉS	
<ul style="list-style-type: none">• Travaux• Urbanisme• Voirie	François RICHARD, Maire	Sébastien GASPARINI Pascal SERRES Michèle OFFRET Pascal SALVADO Malick MEKHATRIA	Claire CHAOUAT Fanny TISSEYRE Xavier SOLER Éric GALEYRAND
<ul style="list-style-type: none">• Finances• Gestion administrative	François RICHARD, Maire	Xavier SOLER Michèle OFFRET Pascal SERRES Claire CHAOUAT	Fanny TISSEYRE Sébastien GASPARINI Éric GALEYRAND

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 11/4/2026

ID : 011-211102678-20260330-D2026_15-DE

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources humaines ▪ Vie associative ▪ Citoyenneté 	<p>François RICHARD, Maire</p>	<p>Elsa GIOVANNINI Xavier SOLER Marjorie MORALES Claudine ANDOQUE Cathy GARCIA Malick MEKHATRIA</p>	<p>Sébastien GASPARINI Claire CHAOUAT Fanny TISSEYRE Éric GALEYRAND Rémi CASTY</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfance ▪ École ▪ Jeunesse ▪ Culture ▪ Communication 	<p>François RICHARD, Maire</p>	<p>Claire CHAOUAT Elsa GIOVANNINI Marjorie MORALES Cathy GARCIA Rémi CASTY</p>	<p>Xavier SOLER Fanny TISSEYRE Éric GALEYRAND Sébastien GASPARINI</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture ▪ Économie ▪ Environnement ▪ Cadre de vie 	<p>François RICHARD, Maire</p>	<p>Fanny TISSEYRE Malick MEKHATRIA Claudine ANDOQUE Michèle OFFRET Elsa GIOVANNINI</p>	<p>Pascal SALVADO Cathy GARCIA Éric GALEYRAND Xavier SOLER Claire CHAOUAT</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau ▪ Service technique ▪ Sécurité ▪ Bâtiments et équipements 	<p>François RICHARD, Maire</p>	<p>Éric GALEYRAND Pascal SERRES Pascal SALVADO Marjorie MORALES</p>	<p>Sébastien GASPARINI Xavier SOLER Claire CHAOUAT Fanny TISSEYRE</p>

Fait et délibéré en séance le 30 mars 2026.

La Secrétaire de séance,
Michèle OFFRET




Le Maire,
François RICHARD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 11/4/2026
ID : 011-211102678-20260330-D2026_15-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>